



## Changement de poste ;

Par **Thidus**, le **25/09/2013** à **15:46**

Bonjour

Alors pour commencer j'ai 18 ans j'ai signer un CDI le 03/06/13 en tant que boucher traditionnelle se rayon a fermer il y a peu je me retrouve libre service le poste n'étant pas le même et ne me plait pas j'aimerais savoir si mes employeurs on le droit de faire sa ou pas ? J'aimerais avoir aussi plus de précision sur mon statut actuel je suis agent de maitrise Je vous remercie pour vos futures réponses  
A bientôt

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **17:21**

Bonjour,

Vous avez la possibilité de refuser une modification essentielle du contrat de travail d'autant plus que l'employeur aurait dû vous la proposer par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, sachant que cela risque de se terminer par un licenciement économique...  
La Convention Collective applicable devrait comporter des dispositions concernant les agents de maîtrises qui sont assimilés cadres...

Par **Thidus**, le **26/09/2013** à **16:54**

Bonjour

Merci pour votre réponse si je refuse la modification je peux être licencié ? et si oui quel est le délai pour le faire ? J'aimerais changer d'employeur sans avoir de préavis a faire

Par **P.M.**, le **26/09/2013** à **17:18**

Vous ne précisez pas comment l'employeur vous l'a réellement proposée ou imposée et si vous êtes toujours en période d'essai...

Sinon, éventuellement, vous pourriez prendre acte de la rupture du contrat de travail en motivant votre décision mais cela ne vous ouvrira pas droit immédiatement à indemnisation par Pôle Emploi...